

# Recueil

# ***l'O***

Spécial n°10 de décembre 2015

N° 2015 12 10

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

Vendredi 18 décembre 2015

[www.orne.pref.gouv.fr](http://www.orne.pref.gouv.fr)

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratif



## **PREFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE**

**Secrétariat Général  
Pour les Affaires Régionales**

### **Modification des limites territoriales des arrondissements d'Alençon et Argentan**

**LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE  
PREFET DU CALVADOS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 135 confiant au représentant de l'Etat dans la région la compétence pour modifier les limites territoriales des arrondissements ;
- VU** la circulaire du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 25 novembre 2004 relative à la déconcentration de la modification des limites d'arrondissement ;
- VU** le projet de création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'une commune nouvelle constituée d'une part des communes de Chailloué et Neuville près Sées, situées sur l'arrondissement d'Alençon, et d'autre part de la commune de Marmouillé, située sur l'arrondissement d'Argentan ;
- VU** la proposition de Madame le Préfet de l'Orne, en date du 24 juillet 2015, d'intégrer la commune de Marmouillé à l'arrondissement d'Alençon ;
- VU** l'avis favorable du préfet de région en date du 24 août 2015 ;
- VU** la délibération du conseil départemental de l'Orne en date du 2 octobre 2015 donnant un avis favorable à la modification des limites territoriales des arrondissements ;
- VU** les délibérations des conseils municipaux des communes de Chailloué, Neuville près Sées et Marmouillé respectivement en date du 26 octobre 2015, 25 septembre 2015 et 2 octobre 2015 validant le projet de modification des limites des arrondissements d'Argentan et Alençon ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale pour les affaires régionales par intérim ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – La commune de Marmouillé est intégrée à l'arrondissement d'Alençon.

**ARTICLE 2** – Madame le Préfet de l'Orne et Monsieur le Préfet de la région Basse-Normandie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des actes administratifs de la préfecture du département de l'Orne et de la préfecture de région.

Fait à Caen, le 16 décembre 2015

Le Préfet,

Jean CHARBONNIAUD